



Litige etat des lieux de sortir

Par Remy06160

Bonjour ,

J'ai un litige avec ma propriétaire et aurais besoin de conseil,
Je quitte l'appartement avec un état des lieux de sortie en date du 18 février 2022.

Le 14 décembre, le voisin du dessus qui vient d'acheter fait venir des artisans pour refaire le sol, cela va engendré un dégâts des eaux avec deux taches sur le plafond.

Je décide de prévenir le jour même mon assurance et fait remplir un constat par le voisin du dessus avec l'artisan.

L'assurance mandate un expert qui doit passer après que je soit partie le 2 mars 2022.

Ma propriétaire m'informe que c'est mon problème et que j'ai été négligent, et donc que je devrais payer ses frais de déplacement le 2 mars !

Derrière j'appelle l'artisan qui m'explique qu'il a eu la propriétaire et qu'elle a vu avec lui pour faire les travaux le week-end ou je quitte l'appartement, avant le passage de l'expert..

Ensuite je souhaite faire venir un huissier lors de l'état des lieux de sortie mais elle ne souhaite pas régler la moitié, à t'elle le droit ?

Et puis je filmer au cas où si il n'y a pas de huissier L'état des lieux de sortie ?

que puis je lui répondre par rapport à sa mauvaise fois..

Cordialement